

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2679

2 octobre 2014

### SOMMAIRE

AD-Corner S.A. en abrégé ADC .....	128551	E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l. ....	128547
AEM Luxembourg S.A. ....	128552	Face Façade Engineering MC Krak Sàrl .	128547
Alpha Serve S.à r.l. ....	128551	Feraud S.A. ....	128547
Amfico S.à r.l. ....	128552	Financière Home Invest S.A. ....	128547
AMIP S.à r.l. ....	128551	Flyink S.A. ....	128548
Argentum Global S.à r.l. ....	128555	FRALIMO Holding SPF S.A. ....	128548
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA .....	128553	Fralimo S.A. ....	128549
Avitis S.A. ....	128552	Gabien Holding S.A. ....	128549
Axa World Funds .....	128551	Gabien Holding S.A. ....	128550
Axa World Funds II .....	128552	Garage Scheuren s.à r.l. ....	128549
Azur France III Sàrl .....	128554	GoldenTree Credit Opportunities Lux Fi- nancing I S.à r.l. ....	128548
Barclays Bedivere Investments S.à r.l. ..	128553	Graphic IT S.à r.l. ....	128550
Beauté du Monde S.à r.l. ....	128553	Greentea S.A. ....	128550
Belvedere Financing S.A. ....	128553	Icapark I S.A. ....	128558
Bicknell Capital S.à r.l. ....	128555	ING Solutions Investment Management S.A. ....	128576
BRP Lux 1 S.à r.l. ....	128565	Institut Universitaire International de Lu- xembourg .....	128565
CherryMont S.A. ....	128576	Invandring S.à r.l. ....	128582
Collonge Finance S.à r.l. ....	128546	MTI Luxco Sàrl .....	128557
Cornaline France S.A. ....	128546	Naarderpoort S.à r.l. ....	128555
DV III General Partner S.A. ....	128547	Namtso S.à r.l. ....	128556
Elbe River Capital S.A. ....	128549	Nico BACKES S.à.r.l. ....	128556
Elle S.A. ....	128554	Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l. ....	128556
Eoxis Holding S.A. ....	128554	Otto Bock Luxembourg S.A. ....	128556
Eoxis Luxembourg S.A. ....	128554	Robert WALTERS OPERATIONS LIM- TED - Luxembourg branch .....	128564
Ernani S.A. ....	128554	SONO S.A. ....	128555
Estates S.A. ....	128550	Span .....	128546
Etoile Noire S.A. ....	128550	Tess Coiffure S.à r.l. ....	128592
Eureconsult S.A. ....	128592	United International Management S.A. .	128546
European Performance Fibers Holdings, S.à r.l. ....	128565	Vinotran S.A. ....	128546
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l. ....	128548		
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l. ....	128548		
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. .	128549		

**Collonge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.427.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109271/10.

(140130390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Cornaline France S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 173.214.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109277/10.

(140130636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Span, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014111009/11.

(140132320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**United International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United International Management S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2014111050/11.

(140132081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Vinotran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014111066/12.

(140132515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**DV III General Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.463.

Démission de Laurent Vouin en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 16 juillet 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DV III General Partner SA*

Référence de publication: 2014109309/10.

(140131179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 119.505.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014109310/10.

(140131583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Face Façade Engineering MC Krak Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9168 Mertzig, 25A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 99.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le gérant technique*

Référence de publication: 2014109377/11.

(140130462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.329.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014109403/11.

(140130688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Feraud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Monsieur DI BENEDETTO Michel né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin en France, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Dominique MOINIL avec effet au 22 juillet 2014

*Pour la société*

FERAUD S.A.

Référence de publication: 2014109393/12.

(140130854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014109311/10.

(140131587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014109312/10.

(140131586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Flyink S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.667.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109410/11.

(140131244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**FRALIMO Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.828.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014109417/11.

(140130686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.122.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 18 juin 2014*

Madame Sophie MOSNIER, demeurant professionnellement au 45, rue de la forêt, L-1534 Luxembourg, a accepté le mandat de gérante B de la Société et ce pour une durée indéterminée et prenant effet à partir du 20 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109435/12.

(140130365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.213.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014109314/10.

(140131584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Elbe River Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.265.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109322/10.

(140131088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Fralimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 84.869.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014109418/11.

(140130685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Garage Scheuren s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9163 Kehmen, 8, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 107.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Armand SCHEUREN

*Le gérant*

Référence de publication: 2014109426/11.

(140130457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Gabien Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 79.799.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Signature

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2014109440/12.

(140131273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 106.770.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTATES S.A.

Référence de publication: 2014109349/10.

(140131572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Etoile Noire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 100.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109351/10.

(140130591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Graphic IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 167.978.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014109436/11.

(140131023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Greentea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.848.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 juillet 2014 que:

- La démission d'Alan Botfield en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 30 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109437/11.

(140131169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Gabien Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 79.799.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014109441/12.

(140131298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.  
R.C.S. Luxembourg B 64.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014110204/11.

(140131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**AD-Corner S.A. en abrégé ADC, Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.  
R.C.S. Luxembourg B 127.140.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

AD-CORNER S.A. en abrégé ADC S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014110181/13.

(140132013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**AMIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 179.218.

Il est notifié que le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 3 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMIP S.à r.l.

Joost Mees

Référence de publication: 2014110209/14.

(140132837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Joseph Pinto de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 a coopté Monsieur Laurent Seyer, demeurant 38 quater, rue de Tourville F- 78100 Saint-Germain-en-laye (France) comme Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015.

Monsieur Laurent Seyer a également été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014110229/16.

(140131814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.350.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

—  
Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110208/11.

(140132279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle Mierscherbiertg.

R.C.S. Luxembourg B 52.678.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société au 20 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 25 juillet 2014.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2014110187/13.

(140132146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Avitis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.795.

—  
Par la présente, nous vous prions de bien vouloir accepter la démission de AUDITEURS ASSOCIES, (anciennement «AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, aux fonctions de commissaire de la société AVITIS S.A., société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B75795.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Philippe SLENDZAK

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014110228/14.

(140132697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

—  
Le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Joseph Pinto de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 a coopté Monsieur Laurent Seyer, demeurant 38 quater, rue de Tourville F- 78100 Saint-Germain-en-laye (France) comme Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015.

Monsieur Laurent Seyer a également été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014110230/16.

(140131822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 107.211.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014110218/11.

(140132361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Beauté du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 186.324.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 10 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berlingen, le 25 juillet 2014.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2014110238/13.

(140132190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Barclays Bedivere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 170.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gérant*

Référence de publication: 2014110233/14.

(140132634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Belvedere Financing S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 174.558.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 21 juillet 2014*

Le conseil d'administration décide de renommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014110242/16.

(140132572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Elle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 69.992.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice ont été déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014110403/11.

(140132203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Ernani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014110414/13.

(140132577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.422.

*Bilan rectificatif du dépôt n°L140131026 déposé le 25/07/2014*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014110406/14.

(140132401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Azur France III Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.811.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 20 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Pour Azur France III SARL*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014113000/16.

(140133789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Bicknell Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 136.939.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014109178/9.  
(140131418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Naarderpoort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Egène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 67.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NAARDERPOORT S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014114278/11.  
(140133158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**SONO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 169.457.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117558/14.  
(140135352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Argentum Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 186.472.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 30 juin 2014, que l'associé unique de la Société, Global Fin Tech Holding S.à r.l., a transféré 1.250 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt), une Unternehmergeellschaft, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne et immatriculée auprès du local court of Charlottenburg, sous le numéro HRB 126893 B.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt) . . . . . 1.250 parts sociales  
- Global Fin Tech Holding S.à r.l. . . . . 11.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.  
Argentum Global S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014117554/20.  
(140134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Nico BACKES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 7, op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 48.966.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014114271/9.

(140133724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Namtso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 167.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014114265/10.

(140133098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.682.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014114292/11.

(140133723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 87.106.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2014*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Sont réélus membres du conseil d'administration:

- Monsieur Gregorius Hendricus VAN CRANENBROEK, demeurant au 32, Bosch, NL-6021 AP Budel, Pays-Bas, Administrateur A;
- Monsieur Jan VERHULST, demeurant au 129, Venbergsmolen, NL-5612 DX Eindhoven, Pays-Bas, Administrateur A;
- Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B;
- Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B.

Leur mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

L'Assemblée décide aussi de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otto Bock Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014114309/24.

(140133349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.214.350,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

—  
EXTRAIT

En vertu de plusieurs actes sous seing privé daté du 30 juillet 2013, SCP III AIV One, L.P.; a cédé 49.650 parts sociales dans le capital de la Société avec effet immédiat, respectivement comme suit:

7.730 parts sociales (773 parts de chaque classe d'actions A à J) à G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080621;

7.730 parts sociales (773 parts de chaque classe d'actions A à J) à T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080615;

5.910 parts sociales (591 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462034;

10.560 parts sociales (1.056 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462174;

180 parts sociales (18 parts de chaque classe d'actions A à J) à Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmans, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 23366;

4.210 parts sociales (421 parts de chaque classe d'actions A à J) à MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5082356;

4.390 parts sociales (439 parts de chaque classe d'actions A à J) à VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, WA 98104, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4868289;

550 parts sociales (55 parts de chaque classe d'actions A à J) PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4881329;

590 parts sociales (59 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 47749;

340 parts sociales (34 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 1553363;

170 parts sociales (17 parts de chaque classe d'actions A à J) à American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie (trust) de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire (trustee), State Street Bank and Trust Company, une société de fiducie (trust company) de droit du Commonwealth du Massachusetts, immatriculée au Commonwealth du Massachusetts auprès du Secretary of the Commonwealth, Corporations Division sous le numéro 113132, ayant son siège au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

550 parts sociales (55 parts de chaque classe d'actions A à J) à Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie (trust) de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements (investment advisor), Honeywell Capital Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2816453, ayant son siège au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962, Etats-Unis d'Amérique.

3.290 parts sociales (329 parts de chaque classe d'actions A à J) à Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de Guernesey, ayant son siège au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1WW, immatriculée à Guernesey auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 53573;

1.100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son siège au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, IL 60201, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of Business Services du bureau du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro 03751252;

1.100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son adresse au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 65A, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 600;

220 parts sociales (22 parts de chaque classe d'actions A à J) à Mark Pu, ayant son adresse professionnelle à c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

800 parts sociales (80 parts de chaque classe d'actions A à J) TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5196883, ayant son siège au 71 South Wacker Driver, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique.

230 parts sociales (23 parts de chaque classe d'actions A à J) à Rellim Trust Company, LLC une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4844494, ayant son siège au 2101 Claire Court, Glenview, IL 60025, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl  
Sébastien PAUCHOT  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014114263/82.

(140131929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

### **Icapark I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 188.709.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A., a Spanish company, having its registered office at C/Caballero Andante 8, 28021 Madrid (Spain) registered with the Commercial Registry of Madrid with tax identification number A-84,626,076, duly represented by Me. Nathalie Houllé, Attorney-at-Law, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of ICAPARK I S.A., société anonyme, with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duchy of Luxembourg whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 10<sup>th</sup>, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations (the "Company").

Said appearing party, represented as above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association;
2. Amendment of the first paragraph of article 4 of Company's articles of association as follows: "The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio";
3. Amendment of article 8 of the Company's articles of association;
4. Amendment of the article 10 of the Company's articles of association;
5. Amendment of the article 11 of the Company's articles of association;

6. Amendment of the article 14 of the Company's articles of association;
7. Amendment of article 16 of the Company's articles of association; and
8. Miscellaneous.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 3.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg only.”

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as follows:

“The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio”;

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 8.** Shares can be freely transferred. Shares will be in registered form (actions nominatives) only and may not be converted into bearer form (actions au porteur).

A shareholders register of the company shall be kept at its registered office of, where it will be available for inspection by any shareholder.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.”

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 10.** The company is managed by three (3) or more directors, whether shareholder(s) or not, who are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders for a period of six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

At all times, a majority of directors shall be Luxembourg resident. Whenever a legal entity is appointed as a director of the company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the “Representative”). If the Legal Entity has its registered office in Luxembourg, the Representative must be Luxembourg resident. The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

The sole shareholder, or as the case maybe, the general meeting of shareholders, may at any time remove any director without giving reasons.

The powers and remunerations of any director possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first directors will be determined in the act of nomination.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.”

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 11.** The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors and its agenda shall be given to all directors and the Pledgee at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by e-mail of each director and the Pledgee, provided that the Pledgee has been duly informed of such meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members residing in Luxembourg are present or represented. A director residing in Luxembourg can only be represented by another director residing in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg and the call shall be initiated from Luxembourg.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company."

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 14.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or persons residing in Luxembourg, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors residing in Luxembourg, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders residing in Luxembourg, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 16.** If there is only one shareholder, the sole shareholder shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section IV of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the directors shall be taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

General meetings of the shareholders shall be held in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by e-mail.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

In case of shareholder meeting, a copy of all convening notices shall be sent to any person in favour of whom such shares have been pledged in accordance with the relevant pledge agreement (hereafter the "Pledgee") at the time they are sent to the shareholders. In case of written resolutions, a copy of the resolutions to be taken shall be sent to the Pledgee in advance."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to proxyholder of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ISOLUX CORSAN APARCAMIENTOS, S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social à C/ Caballero Andante 8, 28021 Madrid (Espagne), et enregistrée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A-84,626,076,

ici représentée par Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de ICAPARK I S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours d'enregistrement, constitué par acte du notaire soussigné le 10 juillet 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations (la «Société»).

Le comparant prénommé, représenté comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille»;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société;

7. Modification de l'article 16 des statuts de la Société; et

8. Divers

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Les succursales, filiales ou autres bureaux ne peuvent être établis qu'au Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Les actions sont librement cessibles. Les actions sont émises uniquement sous forme nominatives (actions nominatives) et ne peuvent être converties au porteur (actions au porteur).

Un registre d'actionnaire de la société est conservé à son siège social et est consultable pour contrôle par tout actionnaire.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire. Le transfert d'action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi. Le transfert d'action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaire ou non, nommés pour une période de six (6) ans par l'actionnaire unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires, et ont mandat jusque leurs successeurs soient nommés.

La société doit en tout temps avoir une majorité d'administrateur résidant luxembourgeois.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la société (la «Personne Morale»), celle-ci doit désigner un représentant permanent pour exercer ce mandat d'administrateur en son nom et pour son compte (le «Représentant»). Si la Personne Morale a son siège social au Luxembourg, le Représentant doit être un résidant luxembourgeois. Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il exécutait ce mandat d'administrateur en son nom propre, sans préjudice de voir engager la responsabilité indivise de la Personne Morale. La Personne Morale ne pourra révoquer le Représentant qu'à condition de nommer parallèlement un nouveau Représentant.

L'actionnaire unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des actionnaires peuvent à tout moment révoquer l'administrateur, avec ou sans motif.

Les pouvoirs et les émoluments de chaque administrateur nommé à une date ultérieure en supplément ou pour remplacer les administrateurs nommés seront fixés dans l'acte procédant à leur nomination.

Dans le cas où le poste d'administrateur est vacant à cause du décès, de la démission ou pour une autre raison quelconque, les administrateurs restants peuvent voter, à la majorité des voix un remplaçant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration et son ordre du jour seront communiqués à tous les administrateurs et au Créancier Gagiste au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur et

Créancier Gagiste à condition que le Créancier Gagiste ait été dûment informé de ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres résidant au Luxembourg sont présents ou représentés.

Un administrateur résidant au Luxembourg ne peut que valablement être représenté par un autre administrateur résidant au Luxembourg.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet.

Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion il y a égalité dans le nombre des votes, le vote du président de la réunion sera prépondérant.

Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme prise à Luxembourg et la conférence téléphonique devra être initiée du Luxembourg.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes résidant au Luxembourg, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification d'Administrateur-Délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs administrateurs résidant au Luxembourg, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires résidant au Luxembourg, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un actionnaire unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la section IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir de l'administrateur/des administrateurs seront prises par l'actionnaire unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par e-mail.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

En cas d'assemblées générales des actionnaires, une copie de toutes les convocations sera envoyée à toute personne en faveur de laquelle ces dites actions ont été gagées conformément aux conditions telles que décrites dans le contrat de gage (ci-après le «Créancier Gagiste») au même moment où elles sont envoyées aux actionnaires.

En cas de résolutions écrites, une copie de ces résolutions sera envoyée au Créancier Gagiste à l'avance.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014110566/320.

(140132748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Robert WALTERS OPERATIONS LIMITED - Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.538.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société tenue le 8 avril 2013:*

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Bastian Fontein, né le 3 janvier 1963 à Amsterdam (Pays-Bas) et demeurant au 42, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, comme représentant permanent de la succursale, avec effet au 8 avril 2013, suite à la démission de M. Robert Van den Ord, et de lui conférer les pouvoirs suivants, avec pouvoir d'agir individuellement, à l'effet de représenter et de signer au nom et pour le compte de la société:

- L'ensemble des contrats de travail et documents y afférents préalables ou postérieurs à la signature desdits contrats de travail;
- L'ensemble des contrats commerciaux, y compris les contrats cadres et documents y afférents préalables ou postérieurs à la signature desdits contrats commerciaux;
- L'ensemble des contrats fournisseurs et documents y afférents préalables ou postérieurs à la signature desdits contrats fournisseurs;
- Conventions de compte-courant intra groupe;
- Conventions de prestations de services avec les sociétés du groupe au Grand-Duché de Luxembourg; et
- Toutes opérations financières (incl., mais non limitées à des paiements et virements) nécessaires ou utiles pour les activités opérationnelles de la société.

Le mandat de représentant permanent de la succursale de Monsieur Bastian Fontein et les pouvoirs lui conférés sont à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 août 2014.

*Pour la Société*

p.d. Me Anissa Bali

Me Guy Castegnaro

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014127580/31.

(140144272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

---

**BRP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.773.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109193/9.

(140130720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.054.875,00.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.705.

*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société datées du 1<sup>er</sup> mars 2014*

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer M. Alexander Carnevale, M. Gregory Vas Nunes et M. Marc Sicre avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014 de leurs fonctions de gérants de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Alexander Karnovsky dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Bommel, L-4940 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014125507/17.

(140143056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**Institut Universitaire International de Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg G 210.

*Etats financiers au 31 décembre 2013*

*Tables des matières*

	Pages
Institut Universitaire International	
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	
Bilan au 31 décembre 2013	
Actif . . . . .	1
Passif . . . . .	2
Compte de profits et pertes . . . . .	3
Annexe des comptes annuels . . . . .	5

*Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément au mandat donné par le Conseil Universitaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil Universitaire pour les états financiers

Le Conseil Universitaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'Institut Universitaire International Luxembourg au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

*Pour Mazars Luxembourg, Cabinet de révision agréé*

10A, rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

Thierry SALAGNAC

*Réviseur d'entreprises agréé*

#### Bilan Bilan au 31 décembre 2013

	Note(s)	2013 EUR	2012 EUR
<b>ACTIF</b>			
C. Actif immobilisé			
I. Immobilisations incorporelles . . . . .	3		
1 Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer SOUS C.I.3 . . . . .		552,00	3 273,83
		<u>552,00</u>	<u>3 273,83</u>
II. Immobilisations corporelles . . . . .	4		
1 Autres installations, outillage et mobilier . . . . .		49 541,06	77 210,50
		<u>49 541,06</u>	<u>77 210,50</u>
Total actif Immobilisé . . . . .		<u>50 093,06</u>	<u>80 484,33</u>
D. Actif circulant			
II. Créances . . . . .	5		
1 Créances résultant de ventes et prestations de services			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		70 526,43	59 528,27
2 Autres créances			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		<u>238 724,17</u>	<u>265 797,34</u>
		<u>309 250,60</u>	<u>325 325,61</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .		<u>2 110 455,88</u>	<u>1 971 480,46</u>
Total actif circulant . . . . .		<u>2 419 706,48</u>	<u>2 296 806,07</u>
E. Comptes de régularisation . . . . .	6	<u>21 076,54</u>	<u>7 794,01</u>
Total de l'actif . . . . .		<u>2 490 876,08</u>	<u>2 385 084,41</u>
<b>PASSIF</b>			
A. Capitaux propres			
IV. Réserves			
1 Autres réserves . . . . .	7	<u>73 982,61</u>	<u>73 982,61</u>
Total capitaux propres . . . . .		<u>73 982,61</u>	<u>73 982,61</u>
D. Dettes non subordonnées . . . . .			
1 Dettes envers des établissements de crédit	8		

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	189,19	407 389,88
2 Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	113 290,92	167 369,77
3 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) Dettes fiscales . . . . .	397,10	7 887,00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	33 113,26	29 502,73
4 Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	210 020,68	300 407,18
Total dettes . . . . .	357 011,15	912 556,56
E. Comptes de régularisation . . . . .	9	2 059 882,32
Total du passif . . . . .	2 490 876,08	2 385 084,41

*Compte de profits et pertes*  
*Compte de profits et pertes de l'exercice*

	Note(s)	2013 EUR	2012 EUR
<b>A. CHARGES</b>			
1 Consommation de marchandises et de matières premières et consommables . . . . .		76 737,60	60 663,64
2 Autres charges externes . . . . .		922 929,24	1 003 898,76
3 Frais de personnel . . . . .	10		
a) Salaires et traitements . . . . .		783 555,27	646 959,61
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .		108 956,12	91 501,36
4 Corrections de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .		40 540,96	47 251,44
5 Autres charges d'exploitation . . . . .		22 494,82	65 525,25
6 Intérêts et autres charges financières			
a) autres intérêts et charges . . . . .		1 713,33	6 138,36
7 Charges exceptionnelles . . . . .	11	107,70	2 973,67
Total des charges . . . . .		1 957 035,04	1 924 912,09
<b>B. PRODUITS</b>			
1 Montant net du chiffre d'affaires . . . . .		125 418,80	244 045,80
2 Autres produits d'exploitation . . . . .		1 823 098,17	1 646 631,45
3 Autres intérêts et autres produits financiers			
a) autres intérêts et produits financiers . . . . .		8 518,07	11 227,73
4 Produits exceptionnels . . . . .	11	0,00	23 007,11
Total des produits . . . . .		1 957 035,04	1 924 912,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

*Annexe des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013*

**1. Note - Informations générales.** L'Institut Universitaire International de Luxembourg («l'I.U.I.L.») a été constitué par règlement Grand-Ducal du 22 avril 1974 avec le statut d'établissement d'utilité publique.

L'I.U.I.L. a le statut de Fondation.

La mission de l'Institut Universitaire International Luxembourg s'inscrit dans une démarche visant à développer des activités poursuivant les objectifs suivants:

- contribuer au développement des compétences par des activités d'enseignement de type formation continue à caractère universitaire pour les secteurs public et privé dans les domaines du droit ainsi que de la gestion et du management d'entreprise, y compris le secteur public;

- contribuer à la conceptualisation et à la mise en place des formations ci-dessus mentionnées destinées à un public national et international;

- agir comme plateforme de réflexion pour définir les enjeux de la formation continue;

- développer de nouvelles initiatives:

- \* en droit européen;

- \* dans le secteur social et hospitalier;

\* la pérennisation des projets de recherche appliquée comme l'«Évaluation de l'employabilité des diplômés de l'Université de Luxembourg», «Observatoire des compétences» et «Fit4commerce».

Une partie des activités de l'I.U.I.L. est soutenue et financée par le Fonds social européen et le programme Interreg.

Les projets en cours au 31 décembre 2013 sont:

- pour le Fonds Social Européen:

\* Observatoire des compétences 3;

\* Employabilité UL 2

\* Fit4commerce.

Pour Interreg, le projet FCU Grande Région a été clôturé le 30 avril 2013.

Le Fonds Social Européen fait partie des Fonds structurels communautaires, dont l'objectif est d'améliorer la cohésion sociale et le bien-être économique dans toutes les régions de l'Union. Les Fonds structurels sont des instruments financiers qui fonctionnent par redistribution. L'objectif premier des allocations du Fonds Social Européen est de soutenir la création d'emplois dans l'Union européenne.

Le programme Interreg dans l'Union européenne: l'objectif 3 de la politique de cohésion européenne, la Coopération Territoriale Européenne, communément appelé INTERREG, constitue un des leviers de cette politique pour la période 2007-2013. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le programme Interreg dans la «Grande Région»: le programme INTERREG IV A Grande Région vise à renforcer la coopération transfrontalière par la réalisation de projets locaux et régionaux entre opérateurs issus des territoires qui composent la Grande Région.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé de la surveillance de l'I.U.I.L.

Les activités de l'I.U.I.L. sont financées via l'attribution des contributions de l'Etat suivant contrat d'établissement pluriannuel.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 2. Note - Principes, règles et méthodes d'évaluation.

### 2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil Universitaire.

### 2.2 Préservation des données financières comparatives

Les chiffres de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012 relatifs aux produits constatés d'avances sur les subsides (86 424 EUR) ont été reclassés en «autres produits d'exploitation» afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Le montant de 407.389,88 EUR inscrit dans les comptes au 31 décembre 2012 sur la ligne «dettes envers des établissements de crédit dont la durée est supérieure à un an» concernait en réalité «dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an». Les comptes au 31 décembre 2013 prennent en considération cette correction.

### 2.3 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes:

#### 2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur cumulées.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires . . . . .	50%	Linéaire

#### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants:

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .	20% a 100%	Linéaire

Lorsque l'I.U.I.L. considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une correction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### 2.3.3 Rattachement des charges et produits

Les produits et charges en relation avec les formations et conférences sont rattachés à l'exercice au cours duquel ces formations et conférences sont engagées et non à l'exercice au cours duquel elles sont dispensées.

#### 2.3.4 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### 2.3.5 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

#### 2.3.6 Conversion des postes en devises

L'I.U.I.L. tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont établis dans cette monnaie.

Toutes les transactions exprimées dans une monnaie autre que l'euro sont enregistrées en euros au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en Euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan, seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre une créance et une dette, celles-ci sont évaluées globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

#### 2.3.7 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Le montant des congés non pris au 31.12.2013 n'est pas provisionné pour l'exercice 2013. A partir de 2014, l'IUIL procédera à une provision systématique des congés non pris lors de l'exercice concerné.

#### 2.3.8 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Elles sont enregistrées comme dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires

#### 2.3.9 Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits enregistrés avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

#### 2.3.10 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de l'I.U.I.L., déduction faite des réductions sur ventes.

#### 2.3.11 Autres produits d'exploitation

Ce poste comprend les subventions et participations financières reçues et à recevoir en relation avec l'exercice 2013.

Les subsides à recevoir sont déterminés sur base:

- du budget voté par la chambre des députés conformément au contrat d'établissement triennal signé avec le MESR;
- des conventions signées avec le Fonds social européen. En fonction des projets concernés, des avances sont données et un système de décomptes est mis en place pour déterminer les montants de subsides restant à recevoir;
- d'autres contrats de partenariat sont signés dans le cadre de projets spécifiques.

**3. Note - Immobilisations incorporelles.** Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

Concessions,  
brevets,  
licences,  
marques,  
droits et  
valeurs

	similaires EUR
Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice . . . . .	24 828,34
Entrées au cours de l'exercice . . . . .	-
Sorties au cours de l'exercice . . . . .	-
Transferts au cours de l'exercice . . . . .	-
Valeurs brutes à la clôture de l'exercice . . . . .	24 828,34
Corrections de valeurs à l'ouverture de l'exercice . . . . .	21 554,51
Dotations de l'exercice . . . . .	2 721,83
Reprises de l'exercice . . . . .	-
Transferts de l'exercice . . . . .	-
Corrections de valeurs à la clôture de l'exercice . . . . .	24 276,34
Valeurs nettes à la clôture de l'exercice . . . . .	552,00
Valeurs nettes à la clôture de l'exercice précédent . . . . .	3 273,83

**4. Note - Immobilisations corporelles.** Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Autres installations, outillage et mobilier EUR
Prix d'acquisition ou coût de revient à l'ouverture de l'exercice . . . . .	217 630,23
Entrées . . . . .	10 149,69
Sorties . . . . .	-
Transferts . . . . .	-
Prix d'acquisition ou coût de revient à la clôture de l'exercice . . . . .	227 779,92
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice . . . . .	140 419,73
Corrections de valeur de l'exercice . . . . .	37 819,13
Sorties . . . . .	-
Transferts . . . . .	-
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice . . . . .	178 238,86
Valeur nette à la clôture de l'exercice . . . . .	49 541,06
Valeur nette à la clôture de l'exercice précédent . . . . .	77 210,50

**5. Note - Créances.** Les créances se composent principalement de:

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
Résultant de ventes et de prestations de services:		
Clients . . . . .	70 526,43	59 528,27
Valeur nette . . . . .	70 526,43	59 528,27
Autres créances:		
Mutualité des Employeurs . . . . .	-	3 366,21
Subventions à recevoir . . . . .	206 992,79	172 630,94
Produits à recevoir . . . . .	31 731,38	89 800,19
Total autres créances . . . . .	<u>238 724,17</u>	<u>265 797,34</u>
Totaux . . . . .	309 250,60	325 325,61

**6. Note - Comptes de régularisation actif.** Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges constatées d'avance pour un montant de 21.076,54 EUR (au 31 décembre 2012, le solde était de 7.794,01 EUR).

**7. Note - Capitaux propres.** Les capitaux propres comprennent les réserves de l'I.U.I.L pour un montant de 73.982,64 EUR. Les mouvements du poste "Autres réserves" se présentent comme suit:

	2013 EUR	2012 EUR
Réserves antérieures à 2002 . . . . .	124 268,92	124 268,92
Reports à nouveau . . . . .	-50 286,31	-50 286,31
Autres réserves à la fin de l'exercice . . . . .	73 982,61	73 982,61

**8. Note - Dettes non subordonnées.** Les durées résiduelles des postes de la rubrique "Dettes non subordonnées" se présentent comme suit:

	A un an au plus EUR	Total 31/12/2013 EUR	Total 31/11/2012 EUR
Dettes envers des établissements de crédit . . . . .	189,19	189,19	407 389,88
Dettes sur achats et prestations de services . . . . .	113 290,92	113 290,92	167 369,77
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	33 510,36	33 510,36	37 389,73
Autres dettes . . . . .	<u>210 020,68</u>	<u>210 020,68</u>	<u>300 407,18</u>
Totaux . . . . .	357 011,15	357 011,15	912 556,56

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées par une ouverture d'une ligne de crédit auprès de BGP BNP Paribas d'un montant total de 1.200.000,00 EUR garanti par une cession en faveur de BGL BNP Paribas des subventions versés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'I.U.I.L. dans le cadre du contrat d'établissement pluriannuel 2011-2013.

Il n'y a pas d'autres dettes de l'I.U.I.L. garanties par des sûretés réelles.

**9. Note - Comptes de régularisation passif.** Les comptes de régularisation passif sont constitués des produits constatés d'avance pour un montant de 2.059.882,32 EUR (au 31 décembre 2012, le solde était de 1.398.545,24 EUR). Le solde est relatif aux excédents de subsides reçus en accord avec le contrat d'établissement.

Le projet «Observatoire des Compétences» a été budgété de manière trop ambitieuse et a connu des retards au niveau des différentes activités prévues. Cela a entraîné un décalage du projet dans le temps et l'I.U.I.L. a donc fait une demande de prolongation jusqu'en 2015 auprès du FSE. La prolongation a été accordée.

L'excédent de subsides peut être utilisé sur l'exercice suivant.

**10. Note - Personnel.** L'I.U.I.L. a employé 17,9 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice (au 31 décembre 2012, le nombre était de 13,3 personnes).

**11. Note - Produits exceptionnels / Charges exceptionnelles.** Les charges et produits exceptionnels représentent les charges et produits ne provenant pas des activités ordinaires ou imputables à un exercice antérieur.

	2013 EUR	2012 EUR
Charges exceptionnelles:		
Valeur comptable immobilisations corporelles cédées . . . . .	-	2 601,18
Pénalités, amendes, intérêts de retard . . . . .	-	38,90
Régularisations diverses . . . . .	<u>107,70</u>	<u>333,59</u>
Total . . . . .	107,70	2 973,67
Produits exceptionnels:		
Produits de cession d'immobilisations . . . . .	-	17 821,70
Régularisations diverses . . . . .	-	<u>5 185,41</u>
Total . . . . .	-	23 007,11

**12. Note - Engagements hors bilan.** Les engagements financiers se présentent comme suit:

	2013 EUR	2012 EUR
Leasing matériel informatique . . . . .	<u>15 311,86</u>	<u>22 448,48</u>
Totaux . . . . .	15 311,86	22 448,48

**13. Note - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ou de surveillance et engagements en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes.** Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes d'administration et de contrôle à raison de leurs fonctions.

Il n'a pas été accordé d'avances ou de crédits aux organes d'administration, et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre d'une garantie quelconque.

2014

	Totaux à répartir	Ressources Humaines		
		refacturées projets subventionnés	hors projets subventionnés	éligible (hors RH)
RH . . . . .	935 671.00	88 600.00	848 071.00	
Projets				

Formation		
Formation création d'entreprise (niveau 3)		
Formation transfrontalières en logistique		
Formation Train the Traiter		
Formation "Certificate Advanced Studies"		
Formation administrations gouvernementales		
Formation managériale pour le secteur communal		
Formation managériale secteur hospitalier		
Formation managériale secteur social		
Formation embedding		
Formation gestion d'un cabinet médical privé		
Formation pour médecins hosp.		
Formation case management		
Pharmacare		
Formation droit appliqué		
Formation cabinet d'avocats		
Wesband Group		
Conférences e-commerce		
Séminaires PPA		
Formation PPA - ECTS		
Modules spécialisation PPA		
Responsable formation continue		
Formation "e-jobs"		
Total Formation . . . . .		0.00
Projets de recherche		
Projet seniors GR		
Académie GR secteur hospitalier/santé		
Observatoire des compétences . . . . .		344 100.00
Employabilité diplômés UL		
Etude thématique droit européen		
Réseau VAE Grande Région		
Projet Interregs orientation et formation des demandeurs d'emploi dans la GR		
Qualiform		
Certification de formateurs / Zertifizierungswerkstatt		
Total domaine projets de recherche . . . . .		344 100.00
Outils pédagogiques		
Businessplan Toolbox		
Business-start		
Plateforme pédagogique IUJL		
Total outils pédagogiques . . . . .		0.00
Total projets . . . . .		344 100.00
Frais de fonctionnement		
côuts de consommation liés à l'activité communication		
maintenance informatique . . . . .	440 500.00	
entretien des locaux-château de Munsbach		
investissements (matériel informatique, etc)		
Total frais de fonctionnement		
Total (colonnes) . . . . .	936 671.00	344 100.00
2014		

non éligible	recettes (droit d'inscription ou apport partenaire	recettes (repas)	apport des partenaires (non pris en compte	Budget RH
-----------------	---	---------------------	---	--------------

128573

	directement pris en compte dans le calcul du subsidy)			dans le calcul du subside)	
RH					
Projets					
Formation					
Formation création d'entreprise (niveau 3)					
Formation transfrontalières en logistique					
Formation Train the Traiter					
Formation "Certificate Advanced Studies"					
Formation administrations gouvernementales					
Formation managériale pour le secteur communal					
Formation managériale secteur hospitalier					
Formation managériale secteur social					
Formation embedding					
Formation gestion d'un cabinet médical privé					
Formation pour médecins hosp.					
Formation case management					
Pharmacare					
Formation droit appliqué					
Formation cabinet d'avocats					
Wesband Group					
Conférences e-commerce					
Séminaires PPA					
Formation PPA - ECTS					
Modules spécialisation PPA					
Responsable formation continue					
Formation "e-jobs"					
Total Formation . . . . .	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Projets de recherche					
Projet seniors GR					
Académie GR secteur hospitalier/santé					
Observatoire des compétences . . . . .	2 316.70	43 500.00			88 600.00
Employabilité diplômés UL					
Etude thématique droit européen					
Réseau VAE Grande Région					
Projet Interregs orientation et formation des demandeurs d'emploi dans la GR					
Qualiform					
Certification de formateurs / Zertifizierungswerkstatt					
Total domaine projets de recherche . . . . .	2 316.70	43 500.00	0.00	0.00	88 600.00
Outils pédagogiques					
Businessplan Toolbox					
Business-start					
Plateforme pédagogique IUJL					
Total outils pédagogiques . . . . .	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total projets . . . . .	2 316.70	43 500.00	0.00	0.00	88 600.00
Frais de fonctionnement					
côûts de consommation liés à l'activité					
communication					
maintenance informatique					
entretien des locaux-château de Munsbach					

investissements (matériel informatique, etc)

Total frais de fonctionnement

Total (colonnes) . . . . .	2 316.70	43 500.00	0.00	0.00	88 600.00
----------------------------	----------	-----------	------	------	-----------

2014

	Projets non-subventionnés			
	total coûts (hors RH): (dépenses éligibles + non éligibles) -(recettes repas+ recettes partenaires ou inscrits)	dépenses (hors RH)	recettes	total
RH				
Projets				
Formation				
Formation création d'entreprise (niveau 3) . . . . .	0.00	29 755.00	9 000.00	20 755.00
Formation transfrontalières en logistique . . . . .	0.00	31 070.00	31 456.00	-384.00
Formation Train the Traiter . . . . .	0.00	16 181.00	5 000.00	11 181.00
Formation "Certificate Advanced Studies" . . . . .	0.00	61 764.00		61 764.00
Formation administrations gouvernementales . . . . .	0.00	94 125.00		94 125.00
Formation managériale pour le secteur communal . . . . .	0.00	56 977.00		56 977.00
Formation managériale secteur hospitalier . . . . .	0.00	27 306.00	50 000.00	-22 694.00
Formation managériale secteur social . . . . .	0.00			0.00
Formation embedding . . . . .	0.00	6 596.00	5 200.00	1 396.00
Formation gestion d'un cabinet médical privé . . . . .	0.00	11 574.00	12 000.00	-426.00
Formation pour médecins hosp. . . . .	0.00	14 254.00	6 900.00	7 384.00
Formation case management . . . . .	0.00	8 263.00	5 400.00	2 863.00
Pharmacare . . . . .	0.00	26 442.00	15 200.00	11 242.00
Formation droit appliqué . . . . .	0.00	15 765.30	31 200.00	4 566.30
Formation cabinet d'avocats . . . . .	0.00	21 484.00	22 250.00	-766.00
Wesband Group . . . . .	0.00	10 679.00	24 420.00	-11 741.00
Conférences e-commerce . . . . .		9 050.75	12 000.00	-2 949.25
Séminaires PPA . . . . .	0.00	13 170.00	11 250.00	1 920.00
Formation PPA - ECTS . . . . .	0.00	20 136.00	40 000.00	-19 564.00
Modules spécialisation PPA . . . . .	0.00			0.00
Responsable formation continue . . . . .	0.00	24 894.00	16 000.00	8 894.00
Formation "e-jobs" . . . . .		13 456.00		13 456.00
Total Formation . . . . .	0.00	533 173.05	297 276.00	235 897.05
Projets de recherche				
Projet seniors GR . . . . .	0.00	6 478.00		6 478.00
Académie GR secteur hospitalier/santé . . . . .	0.00	37 810.00	18 750.00	19 060.00
Observatoire des compétences . . . . .	502 916.70			0.00
Employabilité diplômés UL . . . . .	0.00	42 868.00		42 868.00
Etude thématique droit européen . . . . .		25 168.00		25 168.00
Réseau VAE Grande Région . . . . .	0.00	2 116.00		2 116.00
Projet Interregs orientation et formation des demandeurs d'emploi dans la GR . . . . .	0.00	2 116.00		2 116.00
Qualiform . . . . .	0.00	21 576.00		21 576.00
Certification de formateurs / Zertifizierungswerkstatt . . . . .		24 794.50		24 794.50
Total domaine projets de recherche . . . . .	302 916.70	162 926.50	18 750.00	144 176.50
Outils pédagogiques				
Businessplan Toolbox . . . . .		5 586.00		5 586.00

Business-start . . . . .	93 910.00		93 910.00
Plateforme pédagogique IUIL . . . . .	30 200.00		30 200.00
Total outils pédagogiques . . . . .	0.00	129 696.00	0.00
Total projets . . . . .	302 916.70	825 795.55	316 026.00
Frais de fonctionnement			
côûts de consommation liés à l'activité			
communication			
maintenance informatique			
entretien des locaux-château de Munsbach			
investissements (matériel informatique, etc)			
Total frais de fonctionnement			
Total (colonnes) . . . . .	302 916.70	825 795.55	316 026.00
2014			509 769.55
	Dépenses de fonctionnement	Préfinancement / subsides subsidés FSI, Interreg ou autres à recevoir (sur exercice précédent)	Total ligne (RH; projets subventionnés hors subsides (colonne k); projets non subventionnés (colonne N); dépenses fonctionnement)
RH . . . . .			936 671.00
Projets			
Formation			
Formation création d'entreprise (niveau 3) . . . . .		0.00	20 755.00
Formation transfrontalières en logistique . . . . .		0.00	-386.00
Formation Train the Traiter . . . . .		0.00	11 181.00
Formation "Certificate Advanced Studies" . . . . .		0.00	61 764.00
Formation administrations gouvernementales . . . . .		0.00	94 125.00
Formation managériale pour le secteur communal . . . . .		0.00	56 977.00
Formation managériale secteur hospitalier . . . . .		0.00	-22 694.00
Formation managériale secteur social . . . . .		0.00	0.00
Formation embedding . . . . .		0.00	1 396.00
Formation gestion d'un cabinet médical privé . . . . .		0.00	-426.00
Formation pour médecins hosp. . . . .		0.00	7 384.00
Formation case management . . . . .		0.00	2 863.00
Pharmacare . . . . .		0.00	11 242.00
Formation droit appliqué . . . . .		0.00	4 566.30
Formation cabinet d'avocats . . . . .		0.00	-766.00
Wesband Group . . . . .		0.00	-13 74.00
Conférences e-commerce . . . . .			-2 949.25
Séminaires PPA . . . . .		0.00	1 920.00
Formation PPA - ECTS . . . . .		0.00	-19 664.00
Modules spécialisation PPA . . . . .		0.00	0.00
Responsable formation continue . . . . .		0.00	8 894.00
Formation "e-jobs" . . . . .		0.00	13 456.00
Total Formation . . . . .		0.00	235 897.05
Projets de recherche			
Projet seniors GR . . . . .		0.00	6 478.00
Académie GR secteur hospitalier/santé . . . . .		0.00	19 060.00
Observatoire des compétences . . . . .		194 600.00	302 916.00
Employabilité diplômés UL . . . . .		0.00	42 868.00
Etude thématique droit européen . . . . .			25 168.00

Réseau VAE Grande Région . . . . .		0.00	2 116.00
Projet Interregs orientation et formation des demandeurs d'emploi dans la GR . . . . .		0.00	2 116.00
Qualiform . . . . .		0.00	21 576.00
Certification de formateurs / Zertifizierungswerkstatt . . . . .			24 794.50
Total domaine projets de recherche . . . . .		194 600.00	447 093.20
Outils pédagogiques			
Businessplan Toolbox . . . . .		0.00	5 586.00
Business-start . . . . .		0.00	93 910.00
Plateforme pédagogique IUJL . . . . .		0.00	30 200.00
Total outils pédagogiques . . . . .		0.00	129 696.00
Total projets . . . . .		194 600.00	812 685.25
Frais de fonctionnement			
côuts de consommation liés à l'activité . . . . .	160 000.00		160 000.00
communication . . . . .	150 000.00		150 000.00
maintenance informatique . . . . .	20 000.00		20 000.00
entretien des locaux-château de Munsbach . . . . .	65 500.00		65 500.00
investissements (matériel informatique, etc) . . . . .	45 000.00		45 000.00
Total frais de fonctionnement . . . . .	440 500.00		440 500.00
Total (colonnes) . . . . .	440 500.00	194 600.00	2 189 857.25

Référence de publication: 2014110558/597.

(140132460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**ISIM S.A., ING Solutions Investment Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. CherryMont S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.705.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-ET-UN JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «ING SOLUTIONS INVESTMENT MANAGEMENT S.A.», en abrégé «ISIM S.A.» (la "Société"), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 162705, constituée sous la dénomination de «Cherrymont S.A.», suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 13 février 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain CORDENIER, Chief Risk Officer d'ING Luxembourg, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Madame Ingrid LENTZ, Manager Corporate Administration d'ING Luxembourg, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Geoffroy PIERRARD, Legal Counsel d'ING Luxembourg, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société à savoir cent quarante-cinq mille euros (145.000.- EUR) représenté par mille quatre cent cinquante (1.450)

actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, lesquelles actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 relatif à l'objet social de la Société comme suit:

#### Version française:

" **Art. 4. Objet de la société.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille (incluant toutes les activités relatives à l'annexe II de la loi du 17 décembre 2010 telle que modifiée) (la «Loi de 2010») d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers agréés conformément à la directive 2009/65/CE du parlement européen et du conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée (les «OPCVM»).

L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés au sens de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (les «FIS») et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée (les «SICARs») qui ne sont pas considérés comme des fonds d'investissement alternatifs au sens et soumis à la directive 2011/61/UE du parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée de temps à autre (les «FIAs»).

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion d'un ou plusieurs FIAs luxembourgeois ou étrangers. La gestion de tels FIAs comprend toutes les activités listées à l'annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fond d'investissement alternatifs telle que modifiée (la «Loi de 2013»). La Société peut exercer tout ou partie de ces activités comme déléguataire.

La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également administrer ses propres actifs et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010, du chapitre 2 de la Loi de 2013 et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

#### Version anglaise:

" **Art. 4. Purpose of the Company.** The object of the Company is the collective portfolio management (including all activities mentioned in annex II of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment as amended from time to time) (the "2010 Law") of one or several Luxembourg and/ or foreign undertakings for collective investments in transferable securities authorized in accordance with the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as may be amended from time to time (the "UCITS").

The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended (the "SIFs") and of one or several investment companies in risk capital in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as amended (the "SICARs") that do not qualify as alternative investment funds within the meaning of and in accordance with directive 2011/61/EU of the European Parliament and the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers, as amended from time to time (the "AIFs").

Further, the Company's object includes the management of one or several Luxembourg and/ or foreign AIFs. The management of such AIFs encompasses all activities listed in annex I of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as amended (the "2013 Law").

The Company may carry out all or part of these activities as a delegate. The Company may perform its activities within the country or abroad and may for that purpose establish representative offices or/ and branches in Luxembourg or abroad. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purpose, provided they are in line with chapter 15 of the 2010 Law, the chapter 2 of the 2013 Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").»

2. Augmentation du capital souscrit de la Société de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) afin de le porter de cent quarante-cinq mille euros (145.000 EUR) à trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395.000 EUR) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions nominatives, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR), et la souscription en espèces par les actionnaires en proportion de leurs actions existantes.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version française

«Le capital social souscrit s'élève à trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395.000 EUR) représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune. Le capital social autorisé

est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-), constitué d'un nombre total de dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts, la Société est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisée à émettre des actions dans la limite du capital autorisé.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi de 1915.»

#### Version anglaise

«The subscribed Share capital is set at three hundred and ninety five thousand Euros (395.000,- EUR) consisting of three thousand nine hundred and fifty (3.950) shares with a nominal par value of one hundred Euros (100,- EUR) each.

The authorised share capital of the Company is set at one million Euros (EUR 1.000.000.-), consisting of a total amount of ten thousand (10.000) shares with a nominal par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

During a period of five (5) years starting from the date of publication of these articles of incorporation, the Company may (subject to other provisions of these by-laws) issue new shares within the limits of the authorized share capital.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by the 1915 Company Law.»

4. Modification de l'article 23 comme suit:

#### Version française

«Sauf dispositions contraires prévues par les présents statuts, les dispositions de la Loi de 1915, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013 seront applicables.»

#### Version anglaise

«All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the 2013 Law.»

5. Remplacement des mots «Lois sur les Sociétés» repris dans les articles 8, 14, 20 et 22 par les mots «Loi de 1915» pour la version française des statuts et des mots «Company Law» par «1915 Law» pour la version anglaise des statuts.

6. Nominations statutaires: nomination de Monsieur Pascal BLACKBURNE en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Madame Sandrine DE VUYST, démissionnaire.

7. Divers.

III. Après que le président ait lu l'ordre du jour de la présente assemblée, que les actionnaires aient confirmé avoir été valablement convoqués et informés de la teneur de l'ordre du jour, et après qu'il soit confirmé que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### Dans sa version française:

« **Art. 4. Objet de la société.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille (incluant toutes les activités relatives à l'annexe II de la loi du 17 décembre 2010 telle que modifiée) (la «Loi de 2010») d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers agréés conformément à la directive 2009/65/CE du parlement européen et du conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée (les «OPCVM»).

L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés au sens de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (les «FIS») et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée (les «SICARs») qui ne sont pas considérés comme des fonds d'investissement alternatifs au sens et soumis à la directive 2011/61/UE du parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée de temps à autre (les «FIAs»).

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion d'un ou plusieurs FIAs luxembourgeois ou étrangers. La gestion de tels FIAs comprend toutes les activités listées à l'annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fond d'investissement alternatifs telle que modifiée (la «Loi de 2013»).

La Société peut exercer tout ou partie de ces activités comme délégataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également administrer ses propres actifs et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010, du chapitre 2 de la Loi de 2013 et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»)..»

### Dans sa version anglaise:

" **Art. 4. Purpose of the Company.** The object of the Company is the collective portfolio management (including all activities mentioned in annex II of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment as amended from time to time) (the "2010 Law") of one or several Luxembourg and/ or foreign undertakings for collective investments in transferable securities authorized in accordance with the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as may be amended from time to time (the "UCITS").

The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended (the "SIFs") and of one or several investment companies in risk capital in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as amended (the "SICARs") that do not qualify as alternative investment funds within the meaning of and in accordance with directive 2011/61/EU of the European Parliament and the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers, as amended from time to time (the "AIFs". Further, the Company's object includes the management of one or several Luxembourg and/ or foreign AIFs. The management of such AIFs encompasses all activities listed in annex I of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as amended (the "2013 Law").

The Company may carry out all or part of these activities as a delegate. The Company may perform its activities within the country or abroad and may for that purpose establish representative offices or/ and branches in Luxembourg or abroad. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purpose, provided they are in line with chapter 15 of the 2010 Law, the chapter 2 of the 2013 Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").»

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-cinq mille euros (145.000 EUR) au montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395.000 EUR) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions toutes sous forme nominatives, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR), toutes souscrites et libérées en espèces par les actionnaires actuels en proportion de leurs actions existantes.

### *Souscription - Libération*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

- ING Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52 route d'Esch, L-2965 Luxembourg, RCS Luxembourg B 6041, ici représentée par Alain CORDENIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2014, laquelle comparante a déclaré souscrire à mille deux cent vingt-cinq (1.225) nouvelles actions et les avoir libérées par apport en espèces d'un montant de cent vingt-deux mille cinq cents euros (122.500 EUR);

- ING Belgique S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 24 avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles, numéro 77.186, ici représentée par Alain CORDENIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2014, laquelle comparante a déclaré souscrire à mille deux cent soixante-quinze (1.275) nouvelles actions et les avoir libérées par apport en espèces d'un montant de cent vingt sept mille cinq cents euros (127.500 EUR);

toutes ces deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

### Dans sa version française:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit s'élève à trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395.000 EUR) représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-), constitué d'un nombre total de dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts, la Société est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisée à émettre des actions dans la limite du capital autorisé.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi de 1915.»

### Dans sa version anglaise

« **Art. 5 Capital.** The subscribed Share capital is set at three hundred and ninety five thousand Euros (395.000,- EUR) consisting of three thousand nine hundred and fifty (3.950) shares with a nominal par value of one hundred Euros (100,- EUR) each.

The authorised share capital of the Company is set at one million Euros (EUR 1.000.000.-), consisting of a total amount of ten thousand (10.000) shares with a nominal par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

During a period of five (5) years starting from the date of publication of these articles of incorporation, the Company may (subject to other provisions of these by-laws) issue new shares within the limits of the authorized share capital.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by the 1915 Company Law.»

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

### Dans sa version française

« **Art. 23. Lois applicables.** Sauf dispositions contraires prévues par les présents statuts, les dispositions de la Loi de 1915, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013 seront applicables.»

### Dans sa version anglaise

« **Art. 23. Governing Laws.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law, the Law of 2010 and the 2013 Law.»

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer les mots «Lois sur les Sociétés» repris dans les articles 8, 14, 20 et 22 par les mots «Loi de 1915» pour la version française des statuts et des mots «Company Law» par «1915 Law» pour la version anglaise des statuts, ces articles ayant dorénavant la teneur suivante:

### Dans la version française:

" **Art. 8. Assemblée des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Chaque action donne droit à un vote à l'assemblée générale des actionnaires, sauf disposition contraire de la loi.

Le quorum et les délais de convocation requis par la Loi de 1915 régiront la convocation à et la conduite de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires en nommant un mandataire par écrit, fax, e-mail ou tout autre moyen électronique pouvant attester d'un tel mandat. Le Conseil d'Administration peut exiger que la procuration originale soit en sus envoyée par voie postale. Un actionnaire peut également participer à toute assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ce moyen doit satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective de l'actionnaire à l'assemblée. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

A moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont seulement adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande écrite des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour, envoyée au moins huit (8) jours avant l'assemblée des actionnaires à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le registre des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie par les actionnaires afin qu'ils participent à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.»

« **Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou réaliser tous les actes de gestion, de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.»

« **Art. 20. Modification des statuts.** Les statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée générale des actionnaires selon les quorums et majorités prévus par la Loi de 1915.»

« **Art. 22. Société à actionnaire unique.** Si, et aussi longtemps que, un actionnaire unique réunit dans ses mains toutes les Actions, la Société existera en tant que société unipersonnelle conformément aux dispositions applicables de la Loi de 1915.»

**Dans la version anglaise:**

" **Art. 8. Shareholders' meetings.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Each Share is entitled to one vote at a general meeting of shareholders, unless otherwise provided by law.

The quorum and notice periods required by the 1915 Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, e-mail or any other electronic means capable of evidencing such proxy. The Board of Directors may require that the original proxy be in addition sent by post. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast; votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors or upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the Share capital of the Company, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) days prior to the shareholders' meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

If there is only one shareholder, the sole shareholder will carry out all the powers conferred to the shareholders meeting and will take its decisions in writing.»

« **Art. 14. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the 1915 Law, or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the Board of Directors.»

« **Art. 20. Amendment of the Articles of Incorporation.** The articles of incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for by the 1915 Law.»

« **Art. 22. Sole Shareholder Company.** If, and as long as, one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company pursuant to the applicable provisions of the 1915 Law.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Sandrine De Vuyst, Manager Portfolio Management at ING Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, de sa qualité d'administrateur de la société et décide de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes portant sur l'exercice comptable de l'année 2014 Monsieur Pascal BLACKBURNE, Manager Discretionary Asset Management, né à Chêne-Bourgeries (Suisse) le 17 septembre 1983, demeurant professionnellement 52, route d'Esch, à L-2965 Luxembourg.

Plus rien n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci est clôturée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.100,-.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CORDENIER, I. LENTZ, G. PIERRARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2014. Relation: RED/2014/1613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014110581/316.

(140131841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Invandring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.067.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 16 July 2014.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Mid Market GP B.V." acting as general partner of "EQT Mid Market Limited Partnership", prenamed and represented as stated above, is the sole shareholder of Invandring S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.067 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 November 2013, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 March 2014 under number 806. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on 25 April 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at seventeen thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 17,250) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cent (USD 1.38) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 4,750) so as to bring it from its present amount of seventeen thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 17,250) to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) by the reduction of the nominal value of each of the shares of thirty-eight Cent (USD 0.38) and by the transfer of the amount of four thousand seven hundred and fifty United States Dollars (4,750 USD) to the special reserve account created for rounding purposes by the notarial deed of 25 April 2014. The nominal value of each share is therefore fixed at one United States Dollar (USD 1) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand seven hundred and seventy-five United States Dollars (USD 4,775) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) to seventeen thousand two hundred and seventy-five United States Dollars

(USD 17,275) by the creation and the issue of four thousand seven hundred and seventy-five (4,775) shares of one United States Dollar (USD 1) each.

*Subscription and paying up*

Thereupon, EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, represented as aforesaid, has declared to subscribe to four thousand seven hundred and seventy-five (4,775) shares of one United States Dollar (USD 1) each by incorporating the special reserve account created for rounding purposes in the aggregate amount of four thousand seven hundred and seventy-five United States Dollars (4,775 USD) (including the twenty-five United States Dollars (USD 25) allocated on 25 April 2014 to such special reserve account created for rounding purposes) into the share capital of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and to convert the existing seventeen thousand two hundred and seventy-five (17,275) shares of the Company into seventeen thousand two hundred and seventy-five (17,275) ordinary shares of the Company.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to create nine (9) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the Articles to be amended as per the following resolutions.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and fourteen thousand three hundred and eighty United States Dollars (USD 1,114,380), so as to raise it from its present amount of seventeen thousand two hundred and seventy-five United States Dollars (USD 17,275) to one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and fifty-five United States Dollars (USD 1,131,655) by the creation and the issue of:

- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class A shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class B shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class C shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class D shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class E shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class F shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class G shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class H shares; and
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class I shares;

of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, being one million one hundred and fourteen thousand three hundred and eighty (1,114,380) new shares in total.

*Subscription and paying up*

The one million one hundred and fourteen thousand three hundred and eighty (1,114,380) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each together with a total issue premium of one hundred and ten million three hundred and twenty-three thousand nine hundred and seventy-three United States Dollars and eighty-six Cent (USD 110,323,973.86) have been subscribed by EQT Mid Market GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed and represented as stated above as follows:

- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class A shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class B shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class C shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class D shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class E shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class F shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class G shares;
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class H shares; and
- one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class I shares.

Such new shares are fully paid up by way of a contribution in cash for an aggregate amount of one hundred and eleven million four hundred and thirty-eight thousand three hundred and fifty-three United States Dollars and eighty-six Cent

(USD 111,438,353.86) out of which (i) one million one hundred and fourteen thousand three hundred and eighty United States Dollars (USD 1,114,380) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) one hundred and ten million three hundred and twenty-three thousand nine hundred and seventy-three United States Dollars and eighty-six Cent (USD 110,323,973.86) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the aforementioned contribution in cash has been given to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6.1. of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

#### **“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and fifty-five United States Dollars (USD 1,131,655) represented by one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and fifty-five (1,131,655) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, fully paid up, and divided into:

- (i) seventeen thousand two hundred and seventy-five (17,275) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iv) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class H shares (the “Class H Shares”);and
- (x) one hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty (123,820) class I shares (the “Class I Shares”).

The Shares are in registered form only.

The shares of Class A to Class I are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The holders of the Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shareholder(s)” and any reference made hereinafter to a “Share” or to “Shares” shall be construed as a reference to any or all of the above ordinary shares and Preference Shares depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “Shareholder” or to “Shareholders”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholders.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

All Preference Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Preference Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Preference Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company’s initiative, at the exclusion of the holders of Preference Shares’ request, and for one or more entire classes of Preference Shares (through the repurchase and cancellation of all the Preference Shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Preference Shares, such redemption shall be made in the reverse numerical order (starting with the class I).

In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Preference Shares, such class of Preference Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Preference Shares of the redeemed class of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preference Share of the relevant class held by them and redeemed.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Preference Shares in issue in the class of Preference Shares to be redeemed.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 16 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Preference Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the redemption of the Preference Shares of the relevant class of Preference Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" means in relation to the Preference Shares the total amount of net profits attributable to the class of Preference Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amount in accordance with Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (attributable to the class of Preference Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amount in accordance with the Law.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Preference Share to be paid to the Shareholder.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Preference Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Preference Shares so redeemed."

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 12. Interim Dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with article 16 of the Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 16 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

#### “ **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s) in compliance with this Article 16.

16.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) the holder(s) of the ordinary shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the ordinary shares;

(ii) the holder(s) of the class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class A shares;

(iii) the holder(s) of the class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class B shares;

(iv) the holder(s) of the class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class C shares;

(v) the holder(s) of the class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class D shares;

(vi) the holder(s) of the class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class E shares;

(vii) the holder(s) of the class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class F shares;

(viii) the holder(s) of the class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class G shares;

(ix) the holder(s) of the class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class H shares;

(x) the holder(s) of the class I shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Preference Shares (by alphabetical order, e.g. class I shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Preference Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class H shares).

In any case, dividends can only be distributed and Preference Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with other applicable provisions thereof.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to exchange dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the Shareholder(s).

The share premium may be distributed to the Shareholder(s) upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

#### *Ninth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 16 hereof.”

#### *Tenth resolution*

The sole shareholder decides that out of the share premium in an aggregate amount of one hundred and ten million three hundred and twenty-three thousand nine hundred and seventy-three United States Dollars and eighty-six Cent (USD 110,323,973.86), one hundred and thirteen thousand one hundred and sixty-five United States Dollars and fifty Cent (USD 113,165.50) will be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve, the share premium shall be equal to one hundred and ten million two hundred and ten thousand eight hundred and eight United States Dollars and thirty-six Cent (USD 110,210,808.36).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

### Follows the french translation

L'année deux mille quatorze, le dix-sept juillet,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015303,

représentée par Léa GNALY, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «EQT Mid Market GP B.V.» agissant en qualité d'associé commandité de «EQT Mid Market Limited Partnership», préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique d'Invandring S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.067 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2013, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mars 2014 sous le numéro 806. Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 avril 2014 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au mémorial C.

2) Que le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (17.250 USD) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis et trente-huit centimes (1,38 USD) chacune.

3) Après que ceci ait été établi, l'associé unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (4.750 USD) de manière à le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (17.250 USD) à douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500 USD) par la réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de trente-huit centimes (0.38 USD) et par le transfert d'un montant de quatre mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (4.750 USD) au compte de réserve spéciale créée pour les besoins d'arrondi par l'acte notarié du 25 avril 2014. La valeur nominale de chacune des parts sociales est par conséquent fixée à un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (4.775 USD) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500 USD) à dix-sept mille deux cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (17.275 USD) par la création et l'émission de quatre mille sept cent soixante-quinze (4.775) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

#### *Souscription et paiement*

Par conséquent, EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifié, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux quatre mille sept cent soixante-quinze (4.775) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune par incorporation du compte de réserve spéciale créée pour les besoins d'arrondi d'un montant de quatre mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (4.775 USD) (y compris les vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25 USD) alloués le 25 avril 2014 audit compte de réserve spéciale créée pour les besoins d'arrondi) dans le capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chacune des parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune et de convertir les dix-sept mille deux cent soixante-quinze (17.275) parts sociales existantes de la Société en dix-sept mille deux cent soixante-quinze (17.275) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, lesquelles seront désignées comme les parts sociales de catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD).

L'associé unique décide que les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leurs conditions de rachat et d'annulation seront par la suite déterminés dans les Statuts qui seront modifiés suivant les résolutions suivantes.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent quatorze mille trois cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (1.114.380 USD), de manière à le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (17.275 USD) à un million cent trente-et-un mille six cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis (1.131.655 USD) par la création et l'émission de:

- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie A;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie B;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie C;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie D;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie E;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie F;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie G;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie H; et
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie I;

d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, soit un million cent quatorze mille trois cent quatre-vingt (1.114.380) nouvelles parts sociales au total.

#### *Souscription et paiement*

Les un million cent quatorze mille trois cent quatre-vingt (1.114.380) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de cent dix millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-treize dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-six centimes (110.323.973,86 USD) ont été souscrites par EQT Mid Market GP B.V., préqualifié, agissant en qualité d'associé commandité d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifié et représenté tel qu'indiqué ci-dessus:

- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie A;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie B;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie C;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie D;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie E;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie F;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie G;
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie H; et
- cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie I.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent onze millions quatre cent trente-huit mille trois cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-six centimes (111.438.353,86 USD), duquel (i) un montant d'un million cent quatorze mille trois cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (1.114.380 USD) seront alloués au capital social de la Société et (ii) cent dix millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-treize dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-six centimes (110,323,973.86 USD) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'apport en numéraire susmentionné a été rapportée au notaire instrumentaire.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1. des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital.**

6.1. le capital social de la Société est fixé à un million cent trente-et-un mille six cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis (1.131.655 USD) représenté par un million cent trente-et-un mille six cent cinquante-cinq (1,131,655) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, entièrement libérées et divisées en:

- (i) dix-sept mille deux cent soixante-quinze (17.275) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- (iii) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
  - (iv) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
  - (v) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
  - (vi) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
  - (vii) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
  - (viii) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
  - (ix) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- et
- (x) cent vingt-trois mille huit cent vingt (123.820) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

Les Parts Sociales de Catégorie A à la catégorie I sont ci-après désignées comme les «Parts Sociales Préférentielles». Les détenteurs de parts sociales ordinaires et/ou de Parts Sociales Préférentielles sont ci-après dénommés le ou les «Associé(s)». Toute référence faite ci-après à une «Part Sociale» ou à des «Parts Sociales» devra être interprétée comme une référence à toutes ou parties des parts sociales ordinaires et Parts Sociales Préférentielles selon le contexte et selon le cas applicable, et la même interprétation devra s'appliquer à toute référence à un «Associé» ou à des «Associés».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires des statuts. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote lors de l'assemblée générale des Associés.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutes les Parts Sociales sont rachetables selon les conditions et modalités suivantes (pour les besoins des Statuts, rachetable signifie que les Parts Sociales Préférentielles sont rachetées et annulées). La Société devra notifier aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles avant tout rachat. Le rachat aura lieu à l'initiative de la Société, à l'exclusion des demandes des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, et pour une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales Préférentielles (à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans une telle catégorie). En cas de rachat de catégories de Parts Sociales Préférentielles, un tel rachat devra être fait dans l'ordre numérique inversé (commençant par la catégorie I).

En cas de réduction du capital par rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (cependant avec la limitation que le Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles rachetée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale pour chacune des parts de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée.

Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires concernés et en conformité avec les dispositions de l'article 16 des Statuts. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des Associés, sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Au moment du rachat des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie de Parts Sociales Préférentielle concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins des Statuts, les termes suivants en lettre majuscule auront la signification suivante:

- «Montant Disponible» signifie en relation avec les Parts Sociales Préférentielles le montant total des bénéfices nets de la Société attribuable à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à racheter et à annuler (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où cela correspond au montant disponible conformément à la Loi mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être placées dans la ou (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter tout ambiguïté, sans double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P+RL)$$

Avec:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (attribuables à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à racheter et à annuler (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 13 des Statuts.

B = toutes réserves librement distribuables.

RC= le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où cela correspond au montant disponible conformément à la Loi.

P = pertes (incluant les pertes reportées).

RL = toutes sommes devant-être allouées à une ou (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

- «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» signifie le montant de la valeur d'annulation par Part Sociale Préférentielle à payer à l'Associé.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.

- «Date Des Comptes Intérimaires» signifie une date qui ne peut précéder de huit (8) jours la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée

- «Montant Total de l'Annulation» signifie le montant à payer tel que le prix de rachat des Parts Sociales Préférentielles rachetées.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, lequel devra désormais se lire comme suit:

« **Art. 12. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'article 16 des Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.»

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

##### « **Art. 16. Bénéfices - Réserves.**

16.1. Les revenus de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net de la Société, au moins cinq pour cent (5%) devront être déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais continuera d'être exigée jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment pour une raison quelconque, elle a été touchée.

16.3. Après allocation à la réserve légale, le(s) Associé(s) devra(ont) déterminer comment le bénéfice net restant sera utilisé en allouant tout ou partie du bénéfice net restant à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice comptable suivant ou en le distribuant avec les profits reportés, réserves distribuables ou prime d'émission entre les Associés ou à l'Associé conformément à cet Article 16.

16.4. Quelle que soit l'année dans laquelle la Société décide de procéder des distributions de dividendes, tirés des bénéfices nets et des réserves disponibles tirés de bénéfices, incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(i) le(s) détenteur(s) de parts sociales ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des parts sociales ordinaires;

(ii) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;

(iii) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;

(iv) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;

(v) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;

(vi) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

(vii) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

(viii) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

(ix) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

(x) le(s) détenteur(s) de parts sociales de catégorie I aura(ont) droit de recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Si toute la dernière catégorie restant de Parts Sociales Préférentielles (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de catégorie I) a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de la distribution de dividendes sera alors alloué à la précédente catégorie de Parts Sociales Préférentielles restant dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple les parts sociales de catégorie H).

Dans ce cas, les dividendes ne pourront être distribués et les Parts Sociales Préférentielles rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables selon la signification donnée par la Loi et conformément à toutes autres dispositions applicables.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et peut être payé en tout lieu et à tout moment tels que déterminés par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut effectuer une détermination finale du taux d'échange applicable à l'échange des fonds de dividendes en devises de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale durant cinq (5) années ne peut être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale sera perdu par le détenteur de telles Parts Sociales et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés lesquels seront détenues par la Société pour le compte du ou (des) Associé(s).

La prime d'émission peut être distribuée aux Associé(s) sur décision de l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions ci-après décrites. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.»

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution exposées pour la distribution de dividendes prévu par l'Article 16.»

#### *Dixième résolution*

L'associé unique décide que de la prime d'émission d'un montant total de cent dix millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-treize dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-six centimes (110.323.973,86 USD), cent treize mille cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis et cinquante centimes (113.165,50 USD) seront alloués à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale, la prime d'émission sera égale à cent dix millions deux cent dix mille huit cent huit dollars des Etats-Unis et trente-six centimes (110.210.808,36 USD).

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à environ sept mille Euro.

Rien d'autre étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous notaire le présent original de l'acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014110560/539.

(140132727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Eureconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.390.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109352/10.

(140131309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Tess Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.253.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le quatre août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Monique ZIEMLEWSKI, coiffeuse, née le 10 mars 1958 à Dudelange (Luxembourg), demeurant à L-3739 Rumelange, 6, Rue des Martyrs.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "TESS COIFFURE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3730 Rumelange, 60, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.253, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 909 du 18 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "TESS COIFFURE S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-), entièrement libérées.

III.- Que la comparante en sa qualité d'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TESS COIFFURE S.à r.l.".

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'un bilan de clôture de la société à responsabilité limitée «TESS COIFFURE S.à r.l.» a été établi.

VI.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3739 Rumelange, 6, Rue des Martyrs.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ZIEMLEWSKI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/08/2014. Relation: EAC/2014/10810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125155/42.

(140142052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.